

La société de longue vie

Autor(en): **Seifert, Kurt / Fabbri, Sandrine**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **PS info : nouvelles de Pro Senectute Suisse**

Band (Jahr): - **(2003)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-789487>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La société de longue vie

Sur la liste des préoccupations des Suisses, la prévoyance vieillesse vient en tête. Comment maintenir le système des trois piliers ? Pro Senectute plaide pour un renforcement de la cohésion entre les générations.

Le débat politique suisse est en ce moment concentré sur les futures élections du Parlement fédéral qui se dérouleront le 19 octobre prochain. Un thème occupe le devant de la scène des débats : l'avenir du système des trois piliers de la prévoyance vieillesse. Comment peut-on le renforcer afin que les générations actuelles et futures des actifs puissent en profiter à leur tour une fois la retraite venue ? Les derniers sondages montrent que la confiance en l'AVS a dangereusement chuté : ils ne sont plus que 68% parmi les actifs à croire qu'ils toucheront un jour une rente AVS, alors que, en 2002, ils étaient encore 73%.

Cependant, ce n'est pas uniquement l'avenir de l'AVS qui est en question. La situation de la prévoyance vieillesse est encore plus problématique. Depuis la crise boursière que l'on sait, de nombreuses caisses de pension accusent des découverts – c'est-à-dire qu'elles n'ont plus suffisamment de réserves pour tenir, à l'avenir, tous leurs engagements. Pour cette raison, le Conseil fédéral propose un catalogue de mesures, parmi lesquelles des montants supplémentaires versés par les employeurs, les employés et les retraités.

De petits progrès

De nombreuses sociétés d'assurances liées à la prévoyance professionnelle ont déjà augmenté les primes du deuxième pilier et veulent diminuer la palette des prestations qui seront offertes aux futurs retraité-e-s. Au vu de cette situation, le Parlement exige plus de transparence en matière de deuxième pilier : ainsi, les caisses de pension doivent rendre publics les coûts portés à la charge des

assurés. Il y a discussion autour du moment auquel ce nouveau règlement devrait entrer en vigueur. Le Conseil national souhaite une adoption rapide, alors que le Conseil des Etats freine l'opération.

Une majorité, dans chacune des deux chambres, souhaite que, dans le cadre de la 1^{ère} révision de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP), on décide que les personnes disposant de revenus modestes puissent elles aussi accéder au deuxième pilier. Cette mesure concernerait 35% de femmes actives qui, aujourd'hui, ne sont pas assurées par une caisse de pension.

Permettre la liberté de choix

La 11^{ème} révision de l'AVS sera bientôt terminée. Pro Senectute s'intéresse tout particulièrement à l'attitude qu'adoptera le Parlement pour améliorer la retraite anticipée des personnes à bas revenus. Le Conseil national s'est prononcé pour un montant de 400 millions qui devrait être utilisé afin d'adoucir la situation des personnes à bas revenus lors de leur retraite anticipée. Ces personnes sont souvent psychologiquement et physiquement usées par une vie professionnelle astreignante et vivent en moyenne moins longtemps que des personnes mieux qualifiées et mieux payées.

La majorité du Conseil des Etats refusait jusqu'à présent cette proposition. On verra, lors de la session d'automne des Chambres fédérales, si l'on peut trouver une solution financière permettant aux petits salaires de choisir s'ils veulent travailler jusqu'à l'âge de la retraite ou s'ils préfèrent prendre une retraite anticipée. Ceux qui peuvent se le permettre choisissent en général de prendre une retraite anticipée. Ce sont effectivement les autres qui doivent « tenir le coup » jusqu'à l'âge réglementaire. S'ils n'y arrivent pas, ils deviennent chômeurs ou invalides. Les 400 millions de francs votés par le National ne seraient vraiment pas superflus pour aider à un peu plus de justice sociale dans notre pays.

Une retraite flexible
– pas seulement pour les
personnes aisées

La retraite à 67 ans ?

Dans le département du Président de la Confédération, Pascal Couchepin, le futur semble devoir emprunter de tout autres voies. On prévoit un rehaussement de l'âge de la retraite pour les hommes et les femmes à 67 ans. Ce projet est ainsi argumenté : ce n'est que de cette façon que l'on pourra, à l'avenir, assurer financièrement la prévoyance vieillesse. En outre, de nombreuses personnes sont encore en forme à cet âge et aptes à travailler. Reste à savoir si les entreprises ont un quelconque intérêt à employer des personnes de cet âge. Sondages et enquêtes montrent que ce n'est pas le cas : ainsi, par exemple, les plus de 50 ans bénéficient beaucoup moins souvent que leurs cadets de formations continues.

Une étude réalisée dans le cadre du programme de recherches lancé par le Département de l'Intérieur, « L'Avenir de l'assurance vieillesse », a démontré que les grandes entreprises recourraient, tout comme dans les années 90, à la mise à la retraite anticipée si la conjoncture devait les pousser à diminuer leur personnel. Elles disposeraient alors de moins de moyens qu'auparavant pour prendre ces mesures.

Au vu du vieillissement de la population, le système actuel de la prévoyance sociale deviendra insolvable, entend-on souvent. Il est évident que l'évolution démographique à laquelle nous sommes confrontés nous place face à des défis encore inédits. Mais la question essentielle qui se pose est de savoir si nous pouvons imaginer des solutions aptes à au moins préserver les acquis sociaux – ou si, au contraire, ces acquis ne peuvent plus être préservés. Notre pays jouissant d'une certaine richesse matérielle, l'affirmation consistant à dire qu'elle ne suffit plus pour tous résonne de façon particulièrement cynique.

Une chance – pas une menace

« La société de longue vie » qui se dessine aujourd'hui devrait être envisagée comme une chance et non comme une menace. Les conflits entre les générations et leurs intérêts propres ne sont évidemment pas à exclure. Cela ne veut pourtant pas dire que nous sommes face à une « guerre des générations », comme cela est souvent répété. Il faut chercher des solutions qui permettent une cohésion sociale – car une société qui, par exemple, enfermerait ses « vieux » dans un ghetto perdrait en humanité. *kas/sf*

Notre richesse
ne suffirait-elle plus
pour tous ?

La santé de la vieillesse – trop chère ?

L'augmentation des coûts de la santé est « explosive » – cet état de fait est lié au vieillissement croissant de la population : les affirmations de ce genre sont de plus en plus courantes, mais elles ne correspondent pas à la réalité. Une nouvelle enquête de l'Office fédéral de la statistique montre que l'augmentation des coûts s'est manifestée de façon continue ces 40 dernières années et qu'elle correspond à l'évolution des exigences sociales et individuelles en matière de qualité de vie. L'effet du facteur démographique, en revanche, est extrêmement limité. Ce qui augmente sensiblement les coûts de la santé, ce sont la spécialisation et la technologie de la médecine, le nombre toujours plus grand de médecins pratiquants ainsi que l'offre de nouveaux médicaments toujours plus chers.

Pour l'instant, on ne parle généralement que d'une façon très cachée d'un rationnement des prestations de services en matière de santé pour les personnes âgées. Cependant, il ne faut pas sous-estimer le danger que les « vieux » ne deviennent publiquement des boucs émissaires. Pro Senectute s'est fixé pour tâche de démontrer quelles sont les véritables incidences du vieillissement de la population sur la société en général et sur les coûts de la santé en particulier.